AU CLUB CONSERVATEUR

Il y avait foule à la séance du club conservateur de Montréal, tenue hier soir, sous la présidence de M. Biron. L'honorable M. Taillon y a traité, pendant pres de deux heures, les diverses questions de la politique provinciale. Voici un court resumé de ses remarques :

Nous tenons des Anglais le gouvernement de parti et je trouve que l'existence des partis politiques a du bon.

On dit que l'esprit de parti est souvent l'immolation de la conscience. Nou, les ministres connaissent la maniere de voir du peuple sur toutes les questions, avant la session de la législature. Ils s'entendent avec les deputés et leurs opinions se trouvent en harmonie.

Mais l'esprit de parti en a souvent imposé a la timidité. Bien des grandes oeuvres ont dû leur réalisation à l'esprit de parti, qui a rappelé à certains députés hésitant qu'en certaines matieres l'intérêt public doit passer avant l'intérêt privé. On en a vu un exemple quand il s'est agi de la construction du chemin de fer du Nord aux dépens de la province de Québec, qui, sans l'esprit de parti regulierement organisé, ne serait peut être pas construit aujourd'hui.

Le rôle des partis, tel qu'assigné par la constitution et les usages, n'est pas complique. Au parti au pouvoir, revient le rôle d'administrer. Le parti dans l'opposition doit surveiller, et critiquer les actes du gouvernement.

On a vu bien des abus de ce rôle. Si jamais parti a abusé de l'extrême facilité de critiquer les actes du gouvernement, c'est bien le parti qui a été dans l'opposition depuis 1867, à part dix-huit mois, dans la province de Quebec. Toutes les grandes entreprises publiques ont été combattues par le parti libéral. La construction de tous nos chemins de fer a rencontré son opposition, Il disait toujours que la province allait s'endetter et tomber en banqueroute. Toutes ces entreprises ont pourtant été réalisées et aujourd'hui, notre crédit est meilleur qu'avant leur réalisation. Je n'en veux d'autre preuve que l'action des financiers anglais, qui nous prêtent aujourd'hui à demeilleures conditions que par le passé.

On dit que le danger de voir l'opposition abuser de son role est écarté par l'esprit public qui la punit en l'empêchant d'arriver au pouvoir. Voilà pourquoi les libéraux sont toujours restés dans l'opposition. Le bon sens populaire les a pris pour ce qu'ils sont, des hâbleurs politiques.

En 1886, ils mirent une nouvelle corde à leur arc, la corde de Riel. Ils ont réussi, dans une certaine mesure à préjuger l'opinion publique. Ils disent qu'ils ont formé un gouvernement national. Ils admettent donc que le peuple ne croyait pas à leurs dénonciations du parti conservateur, puisqu'ils n'ont pas osé faire un gouvernement libéral.

Nous avons vu nos adversaires à l'œuvre depuis un an, mais ils n'ont pas fait grand chose. Ils n'ont eu aucun respect pour les promesses faites par eux au peuple pendant qu'ils étaient dans l'opposition. Ils n'ont pas compris que, lorsqu'on prêche au peuple telle doctrine, il faut la mettre en pratique, des qu'on le peut, pour être logique.

Dans l'affaire Riel, nos adversaires proclamaient qu'arrivés au pouvoir ils effaceraient des journaux de la chambre une tache qui les souillait. On faisait allusion au vote rejetant la motion Ganneau. On nous blâmait de ne pas avoir voulu nous occuper d'une question qui n'était pas de notre ressort. Rendus au pouvoir, qu'ont-ils fait? Nous leur avons rappelé leur promesse. L'affaire Riel n'est pas venue devant la chambre. Tous ces hableurs politiques ont eu honte. Ils disaient que sir John Macdonald avait calcule froidement combien de votes lui rapporterait l'exécution de Riel. Ce dont ils accusaient à tort sir John Macdonald, ils l'ont fait eux-mêmes. Ils ont conclu, après calcul, que dans leur intérêt il valait mieux ne pas soulever la question. Ils s'étaient donc moqué des plus nobles sentiments du peuple : ils avaient donc exploité sa bonne foi.

A propos du conseil législatif, M. Mercier disait, depuis longtemps, que c'était une institution non seulement inutile mais dangereuse.

M. Taillon lit une lettre de M. Mercier à l'honorable M. Thibaudeau, quand il désirait faire une coalition. M. Mercier se disait alors prêt à faire une coalition pour opérer cette grande réforme, l'abolition du conseil législatif.

A la dernière session, on lui a demandé s'il avait renoncé à l'abolition du conseil. Il a répondu : "Oui, quand nous avons voulu l'abolir, vous ne vouliez pas, à présent nous le gardons. Il oubliait qu'un parti doit, en arrivant au pouvoir, mettre en pratique les théories promises par lui dans l'opposition. Comment faire la lutte avec des adversaires qui n'ont d'autre souci que d'arriver au pouvoir, coûte que coûte, sans s'inquiéter de la parole donnée.

Nos adversaires avaient encore promis de diminuer le nombre de ministres. Ils l'ont augmenté de deux ministres, sans portefeuille, c'est vrai, mais nécessairement coûteux. M. Turcotte, bien qu'on dise qu'il n'ait pas de portefeuille, doit savoir où mettre l'argent du gouvernement quand il en reçoit, car il n'a pas de fortune, et il ne saurait faire sans aide les dépenses d'un ministre.

On avait promis de diminuer le salaire des ministres. M. Mercier a été pour la réduction, puis pour l'augmentation, ensuite pour la réduction et enfin, aujourd'hui qu'il est ministre, il ne parle plus de réduction.

Les libéraux avaient reproché au gouvernement conservateur de réduire les allocations à diverses institutions de charité, de nature purement locales. Le gouvernement Mousseau s'était efforcé de concentrer ses dépenses au soin des institutions purement provinciales. Depuis qu'ils sont au pouvoir, les libéraux n'ont pas songé à rétablir les octrois retranchés aux institutions locales.

A propos de la loi qui oblige les municipalités à contribuer au soutien des aliénés dans les asiles, ils disaient que c'était une taxe odieuse. Ils ne l'ont pas aboli, cette taxe, car ils savaient qu'elle empêchait les abus de la part des personnes riches se reposant sur le gouvernement pour le soin d'aliénés à l'entretien desquels elles pouvaient pourvoir.

L'indemnite des députés devait être réduite. Rien n'en a été fait au contraire.

Ils avaient parlé d'économie dans les dépenses publiques. Elles ont été augmentées considerablement par nos adversaires. M. Mercier donnait pour raison de l'accroissement déraisonnable du nombre des employés que l'hiver était dur. Dans tous les départements publics les depenses ont été augmentées.

Le gouvernement Joly avait aboli les magistrats de district. Le gouvernement Mercier vient de nommer M. Barthe magistrat de district à Trois-Rivieres. On a crée inutilement une commission des asiles. On avait parlé de fraudes inouies dans la disposition de l'argent de la colonisation. On n'a prouvé que des bagatelles.

Quand il s'est agi de percevoir la taxe sur les corporations commerciales, M. Mercier a perdu l'occasion de faire de l'économie, en confiant la perception à une société d'avocats de Montréal.

Nos adversaires nous avaient promis la pureté électorale qu'ils nous prêchaient depuis si longtemps, Le peuple sait ce qu'ils ont fait à Laprairie, à Ottawa et ailleurs.

M. Mercier avait promis de détruire l'école de l'*Etendard*, il n'en a rien fait et n'en peut rien faire. L'alliance entre les libéraux et les castors ne méritait pas d'être bénie : elle n'a rien produit.

Qu'ont donc fait les libéraux? Ils ont essayé de faire un emprunt et ils ont fait la conférence interprovinciale.

Cet emprunt, attendez pour le faire, leur disions nous. Rien ne pressait. La province avait les ressources nécessaires pour rencontrer ses dépenses ; elle n'avait pas besoin d'un emprunt. Nous avons indiqué tous les moyens que le gouvernement pouvait prendre pour éviter un emprunt. Nous faisions une opposition loyale. Nous avons critiqué la législation autorisant l'emprunt. A Laprairie M. Mercier craignant l'opinion publique, faisait croire aux électeurs que l'emprunt ne se ferait pas. C'était un défaut de sincérité déplorable. Plus tard, ici, M. Mercier a déclaré que l'emprunt était fait. Il se trouve aujourd'hui que c'était faux puisqu'il n'est pas encore fait. Nos gouvernants ont exposé la province au ridicule en montrant leur défaut de savoir-faire. Ils n'ont pu faire l'emprunt à 3½ pour cent. Ils le feront sur un autre marché à des conditions moins avantageuses. C'est regrettable.

Notre rôle dans l'opposition n'est pas une sinécure. Nous ferons à nos adversaires leur procès d'une manière loyale. Le peuple verra clair avant longtemps et la réaction commence à se faire. Le parti conservateur a toujours encouragé les bonnes causes et prêché les bons principes. Il a favorisé le progrès intellectuel et matériel du peuple, sans reculer devant les dépenses. Sa politique a été hardie.

L'histoire se repète ; ceux qui ont fait le bien de la province autrefois le feront encore. Nous avons été sincères avec le peuple et le peuple a encore confiance en nous.

Nous sommes assez fiers de l'histoire de notre parti pour désirer que l'opinion publique s'éclaire et que la justice se fasse.

Si les jeunes conservateurs veulent nous aider dans les élections qui vont se faire, les jours du gouvernement Mercier sont comptés. Instruisons le peuple et il sera pour nous, car nous ne lui avons fait que du bien.

L'éloquent discours de l'honorable M. Taillon a été fréquemment interrompu par les applaudissements.

Sir Hector Langevin qui assistait à la séance prit ensuite la parole. Je suis heureux, dit-il, de féliciter les jeunes conservateurs de Montreal sur la formation de ce club. Les jeunes doivent se préparer à la lutte. Il faut des jeunes orateurs instruits, aguerris pour aller parler au peuple, eclairer l'opinion, soutenir le parti. Vous aidez à l'union du parti en réunissant ici les jeunes gens, qui, sans ce point de réunion, resteraient peut-être indifférents à la politique et à la cause conservatrice. Cette organisation est patriotique : elle n'est un danger pour personne, si ce n'est pour nos adversaires. Elle doit se maintenir même au prix de sacrifices. Nous ne sommes pas jaloux des jeunes, au contraire nous les encourageons. Je les encourage ici comme à Québec où les jeunes conservateurs ont aussi formé un club de discussion.

Parlant de l'union commerciale, sir Hector dit que ce serait l'annexion, qui n'est nullement désirable. L'Angleterre ne songera jamais à nous enlever la liberté parfaite dont nous jouissons. Peu d'hommes politiques sont en faveur de l'union commerciale.

Il touche aux questions des pêcheries, des steamers transatlantiques et de la dette du havre.

Sur la question des pêcheries, en mission tre discret, dit-il, je ne puis violer les secrets du cabinet. La commission des pêcheries siége actuellement et notre cause est entre bonnes mains.

Au sujet des vapeurs transatlantiques, on a essayé d'établir une rivalité entre Québec et Montréal. Cette derniere ville n'a rien à envier à Québec, et d'ailleurs, il faudrait quatre ports comme celui de Montreal pour recevoir tout le commerce de l'Ouest dans quelques années. Québec et Trois-Rivières en auront leur part. Il n'y a pas de jalousie entre Québec et Montréal. Québec veut avoir une ligne rapide afin de conserver notre commerce par le Saint-Laurent ; c'est ce que tout bon Canadien demande. Le commerce passera par la voie canadienne, si elle lui offre les mêmes avantages que les voies étrangères. Les représentants de Quebec en députation auprès de moi l'autre jour n'ont pas demandé autre chose.

Quant à la dette du havre de Montréal, aujourd'hui même, il y a eu ici une assemblée de citoyens influents de Montreal pour discuter la question des améliorations du havre. La cause est devant le gouvernement. Les papiers n'ont été complétés qu'il y a trois jours. Je les fais imprimer pour le conseil auquel je les soumettrai et qui décidera. L'intérêt du pays déterminera, vous pouvez en être sûr, la decision du gouvernement. Quant à moi, je ne puis pas être soupçonné d'être contraire à la population de Montréal, à laquelle j'ai déja donné des gages de non intérêt. En tous cas, je ferai ce que crois devoir être fait. Je ne demande à Montréal qu'un peu de patience. Le gouvernement s'occupera de la question. C'est son intérêt de le faire.

Sir Hector termina en encourageant les jeunes conservateurs du club à continuer leur œuvre si bien commencée.

Après des remerciements à l'honorable M. Taillon et à sir Hector, la séance est levée vers onze heures.

CONTESTATION D'ÉLECTION

Comté de Laprairie

La cause de l'élection contestée de M. Odilon Goyette a été appelée, hier matin, devant l'honorable juge Loranger. Il y avait foule à la cour. L'honorable M. Lacoste, M. Bisaillon, C.R., et M. Pagnuelo, C.R., représentaient M. le Dr Brisson.

M. Bisaillon déclare qu'il rapporte les brefs de sommation contre l'honorable M. McShane et contre M. Aimé Bourassa pour corruption. M. W. H. Kerr, C.R., comparait pour le défendeur McShane, et demande un délai pour plaider, et, du consentement des avocats de la poursuite, la cour lui donne jusqu'au lendemain pour produire ses objections préliminaires, qui devront être plaidées demain, vendredi.

M. Préfontaine comparait dans la cause contre M. Aimé Bourassa, et demande le même délai qui lui est accordé.

Ces deux causes seront appelées demain matin.

L'honorable M. Lacoste déclare que le demandeur est prêt à continuer les procédures en déqualification de M. Odilon Goyette.

M. Préfontaine demande un nouvel ajournement de cette cause, parce que le défendeur est malade, qu'il s'agit en cette cause, de la perte de ses droits politiques, et qu'il est, partant, extrêmement interesse à être present à son procès. Au soutien de sa demande, il produit un affidavit du Dr Roch Forte, attestant que M. Odilon Goyette est sous ses soins depuis le mois de décembre dernier ; qu'il a souffert des fièvres typhoïdes et qu'il ne peut sortir avant un mois.

L'honorable M. Lacoste dit qu'il ne peut consentir à ce nouvel ajournement.

La cour fait remarquer qu'un ajournement d'un mois a été déja accordé pour la même raison et que, sans les consentements des parties, le juge ne serait pas justifiable d'ajourner davantage, surtout dans une cause de cette nature où le défendeur pourra toujours se pourvoir contre la preuve.

MM. Rémi Prevost, fils, L. H. Senécal et J. O. Pelland sont appelés comme témoins, mais ne comparaissent pas.

M. Bisaillon procède à l'examen des témoins suivants :

LÉONCE RINFRET, avocat, de Montréal. Je me suis peu occupé de l'élection de M. Goyette. Personne ne m'a demandé de travailler. Je suis allé au comité, par curiosité. J'y ai rencontré M. Préfontaine. J'ai représenté M. Goyette au poll central de Laprairie. Un jour, l'huissier Campeau cherchait M. Horace Archambault pour lui faire signer un certificat de votation. Je suis allé avec lui chez M. Archambault.

Comme représentant de M. Goyette, j'ai reçu un paquet contenant mes instructions. On m'a prie de faire assermenter un grand nombre des partisans de M. Brisson, je me rappelle que Damase Emond, entre-autres devait être assermenté. M. Préfontaine m'a dit, je crois, que de l'argent avait été distribué la nuit, la veille de la votation, et qu'il fallait assermenter les votants. Je me rappelle que l'huissier Campeau est venu durant la votation, mais je ne me rappelle pas que l'officier-rapporteur, M. Alexis Moquin, lui ait parlé.

HENRI BROSSARD, marchand, de Laprairie. C'est dans une maison attenante à mon magasin que se tenait le comité de M. Goyette. Ceux qui s'occupaient de l'élection venaient surtout chez moi. M. R. Préfontaine, avocat, y est venu souvent.

M. Préfontaine demande si le demandeur veut procéder seulement sur la déqualification personnelle.

M. Bisaillon répond qu'il entend se borner à cette preuve, mais qu'il ne peut y arriver que par dégrés. J'ai établi, dit-il, que des procurations ont été données pour faire voter des morts et des absents. Je veux suivre la trace de ces procurations jusqu'à M. Goyette.

Le témoin continue. En examinant la liste, j'ai pu dire à M. Préfontaine que telle personne était morte ou absente. Je ne me rappelle pas qu'il m'ait demandé si telle personne était morte ou absente. Le jour de la votation, j'étais au comité. J'ai causé. La veille de la votation, j'étais au magasin. J'ai vu Edmond Lefebvre et je lui ai dit qu'il y avait sur la liste, un Edmond Lefebvre, ayant droit de vote au poll.

Q.—Saviez-vous que M. Edmond Lefebvre mentionné sur la liste n'était pas le même et n'avait pas droit de vote.

M. Préfontaine s'oppose à la question comme ne tendant pas à la déqualification de M. Goyette, mais à l'incrimination du témoin. Si l'on veut procéder de cette façon, dit-il, je demanderai la protection de la cour en faveur du témoin.

M. Bisaillon repond que l'avocat du défendeur n'a pas mission de demander protection pour le témoin.

La cour fait observer que c'est au témoin à demander la protection de la cour s'il le désire et maintient que cette question indirecte est réguliere.

Le témoin demande la protection de la cour.

Puis il répond : Je croyais qu'Edmond Lefebvre n'avait pas droit de vote, mais je n'aurais pas pu le jurer. Je l'ai amené à M. Préfontaine. Je ne me rappelle pas ce que M. Préfontaine a dit. On m'a dit que M. Edmond Lefebvre avait voté. J'ai dû aller au comité la veille de la votation. Je n'ai chargé personne de faire voter Edmond Lefebvre. Je suis allé au comité avant de me coucher vers minuit. J'y ai trouvé M. Préfontaine. J'ai dû avoir une conversation avec M. Préfontaine. Je ne me rappelle pas ce que nous avons dit.

J'ai fait une liste des morts et des absents et je crois l'avoir donnée à M. J. O. Pelland, avocat. Je crois que c'est M. Pelland qui me l'avait demandée. Le Dr J. B. J. Brossard, J. O. Pelland, avocat, ont travaillé avec moi à préparer ces listes là. Nous en avons préparé deux. La première, nous l'avons laissée de côté. Je ne me rappelle pas avoir parlé de ces listes là à M. Préfontaine. Je ne me rappelle pas qu'il ait été question de savoir dans quel but on les préparait.

Q.—Dans quel but, pensiez-vous, étaient préparées ces listes ?

Le témoin répond, après beaucoup d'hésitation, qu'il croit que c'était pour faire voter les morts et les absents.

Q.—A t-il été question de faire voter ces personnes ?

R.—Je crois qu'il en a été question. Je ne me rappelle pas que M. Préfontaine m'en ait parlé. Il en a été question entre moi et M. Pelland. Il m'a dit que c'était pour faire voter les morts et les absents. Je ne me rappelle pas avoir donné aucune instruction à Edmond Lefebvre. Je crois avoir vu M. Lefebvre avant qu'il partit pour aller voter. C'est tout ce que je me rappelle. Je n'ai fait que la liste des morts et des absents de Laprairie. Je ne me rappelle pas les noms, mais nous avons fait une liste de tous les électeurs morts ou absents.

J'étais au comité le jour de la votation. Il n'a pas été question, devant moi, de savoir qui voterait à la place de ces morts et absents.

Il est venu au comité plusieurs personnes étrangères chercher des procurations pour voter. Je crois qu'elles se sont adressées à M. Prefontaine. Je suis allé moi-même à la rencontre de MM. Lemieux, Colin, etc. Je ne connais pas les personnes qui ont accompagné ceux qui sont allés voter pour des morts et des absents. Je crois que M. Pelland se chargeait de les conduire. Il s'était chargé de voir à tout cela.

J'ignore à qui les procurations ont été remises au bureau central. Je les ai vues sur la table où M. Préfontaine et moi nous travaillions habituellement. Je crois en avoir vu en faveur de MM. Perron et Lemieux. Je ne me rappelle pas avoir vu de procurations pour nom de morts ou d'absents. C'est plusieurs jours avant la votation que j'ai préparé la liste des morts et des absents. Je l'ai remise à M. J. O. Pelland.

Q.—Y a-t-il eu de la boisson au comité ?

Le témoin demande de nouveau la protection de la Cour et répond : J'ai préparé une boîte pour réveillonner la nuit qui a précédé la votation, à la demande de M. Préfontaine, il y avait des biscuits, du fromage, six flacons de gin, une douzaine de bouteilles de biere et deux bouteilles de whiskey. Je n'en ai pas fourni à d'autres comités. J'ai chargé cela au comité national. Je n'ai jamais été paye. M. Préfontaine m'avait dit qu'il verrait à cela. Personne m'a promis de paiement. Ces articles étaient pour les charretiers de Longueuil qui sont venus travailler, dans le comté le jour de la votation. Ils ont transporté les électeurs. Mon compte est de $45 en tout. Les principaux items sont pour de l'argent déboursé. J'ai payé à Joseph Faille $10, pour avoir eu soin du comité, $4.50 à David Robert, gardien de nuit, quelques piastres à M. Mailloux pour faire certaines réparations, et quelques piastres de papeterie. L'agent officiel de M. Goyette n'était pas son agent, il n'avait pas d'argent. M. Préfontaine s'est occupé très activement de l'organisation.

J'ai eu connaissance de la vente d'un cheval à François Houle. La chose s'est passe devant Campeau, Aimé Bourassa et moi. Houle disait qu'il pouvait avoir un cheval pour $30. Nous lui prêtames les $30. Il alla payer un cheval $90. Nous décidâmes de payer toute la somme. Le cheval nous est resté, et c'est Campeau qui a eu le cheval, en récompense des services rendus pendant l'élection, et en échange d'un vieux cheval qu'il a donné à Houle. Je ne sais pas pour qui était M. Houle. Il nous a fait voir qu'il était pauvre, qu'il voulait gagner sa vie. Joseph Faille était notre partisan. Il n'a pas été question devant moi, que de l'argent serait distribué. M. Goyette est venu au comité. Je me rappelle avoir change de l'argent pour des billets d'une piastre. M. McShane est venu au comité le jour de la votation.

DAMIEN GRAVEL, journalier de Laprairie.—Dans la nuit qui a précédé la votation, je ne suis pas allé chez Isaac Audette, Raphael Bessette ni ailleurs, porter des lettres d'argent.

RAPHAEL BESSETTE, journalier, de Laprairie. La nuit de la votation j'ai reçu une lettre contenant une piastre. Celui qui l'a apportée m'a dit que c'était de la part de M. Brisson. mais j'ai vu que c'était un tour pour m'empêcher de voter vu que c'était l'homme du Dr Longtin, Damien Gravel.

EDOUARD FAVREAU, de Laprairie. La nuit avant la votation, on est venu m'apporter une lettre contenant une piastre, on m'a dit quelque chose que je n'ai pas compris car je suis sourd. Au poll, on m'a assermenté.

PAUL DESFAYETTE, forgeron, de Laprairie. La nuit avant la votation quelqu'un est venu m'apporter une enveloppe contenant une piastre et m'a dit ces paroles : "Au comité de M. Brisson, a cinq heures." Au poll, M. Alexis Moquin a exigé que je fusse assermenté.

EDMOND DALLAIRE, peintre décorateur, de Laprairie. M. Emile Bourassa est venu chez moi la veille de la votation. Il m'a dit qu'il venait de la part de M. Préfontaine me faire faire une enseigne pour le comité national. Viens, dit-il, M. Préfontaine est un monsieur bien gentil ; il te paiera bien. Quand j'eus fait l'ouvrage il me donna deux piastres demandant si cela me payait. J'ai répondu que ça valait cinquante cents. M. Préfontaine m'a serré la main et j'ai vu par sa façon qu'il voulait avoir mon vote. M. Emile Bourassa m'avait offert avant cette circonstance cinq piastres que j'ai refusées puis dix piastres que j'ai refusées également.

ISAAC AUDETTE, journalier, de Laprairie. J'avais droit de vote. La veille de la votation, le Dr S. A. Longtin m'a demandé si je voulais charroyer du foin, toute la journée le lendemain. Je lui ai répondu que j'allais voter. Il m'a dit qu'il me donnerait cinq piastres et j'ai compris que c'était pour m'empêcher de voter. La nuit qui a précédé la votation, un homme que j'ai reconnu pour être Damien Gravel est venu vers trois heures me remettre, sans mot dire, une enveloppe contenant une piastre. Quand je suis allé voter l'officier rapporteur m'a asse menté.

Dr S. A. LONGTIN, de Laprairie. J'étais président du comité à Laprairie. Je n'y suis allé que deux fois durant la lutte. J'ai rencontré M. Préfontaine quelquefois au magasin de M. Henri Brossard. Je jure positivement que je ne suis allé faire aucune proposition à Isaac Audette, ce vieil ivrogne là. Il avait dit précédemment qu'il ne voterait pas du tout, mais que, s'il votait, ce serait pour M. Goyette. Damien Gravel lui disait, quand je les ai rencontres tous deux, par hasard : "Puisque tu ne vas pas voter, va donc entrer du foin, chez J. B. Laurent, c'est un bon cabaleur. Il te paiera bien." Moi, j'ai approuvé ce que disait Damien Gravel. Mais je n'ai jamais fait moi-même à Isaac Audette, la proposition qu'il a relatée dans son témoignage. Je n'ai pas distribué, ni fait distribuer d'argent et je n'ai pas eu connaissance que de l'argent ait été distribué. La nuit de la votation je suis allé voir plusieurs électeurs que j'ai chercher à convaincre, pas avec de l'argent. Je n'ai eu connaissance de rien en rapport avec le vote des morts et des absents. Je ne me rappelle pas si je suis allé chez Hormisdas Cedillot et si je lui ai offert cinq piastres pour aller travailler aux foins chez J. B. Laurent, pour ne pas voter.

ULRIC LAFONTAINE, avocat, de Montréal. J'étais à Laprairie, le jour de la votation, au comité central de M. Goyette. M. Préfontaine m'a donné une lettre cachetée à l'adresse de M. H. Archambault, sans me dire ce qu'elle contenait. M. Archambault m'a remis un certificat que j'ai rapporté à M. Préfontaine, je crois.

L'enquête est ajournée jusqu'à ce matin.

Elections municipales

Ile Bizard—Le 9 janvier courant, M. Sévère Martin et M. Janvier Proulx ont été élus conseillers de cette municipalité.

M. Martin est dans le conseil depuis 25 ans et maire depuis 15 ans.

Sainte-Geneviève—MM. F. X. Proulx et G. Guilbault ont été élus conseillers de la municipalité du village de Sainte-Geneviève, le 9 janvier courant.

A une assemblée du conseil tenue le 17 courant, M. G. A. Prévost, avocat, a été de nouveau nommé maire, et M. Godefroy Boileau, N. P., continue de remplir la charge de secrétaire-trésorier.

Lachine—M. Joseph Allard, épicier, a été élu conseiller pour le quartier centre de le ville, contre son concurrent, M. Alfred Martin.

Dans le quartier Est, M. Ludger Métras a été déclaré élu par la voix prépondérante du président, contre son adversaire, M. M. Thomas Chapman.

Pointe-aux-Trembles—Les élections municipales ont eu lieu le 9 janvier, à la Pointe-aux-Trembles. Les officiers sortant de charge étaient MM. Olivier Reeves et Antoine Brien dit Desrochers. M. Reeves s'étant retiré de la lutte. M. Camille Beaudry a été élu par acclamation. M. Brien a fait la lutte et a été défait par son adversaire, M. François David.

A la séance du conseil, le 17. M. Achille Beaudry a été élu maire pour la troisième fois, à l'unanimité.

Sorel—M. A. A. Taillon, banquier, a été réélu par acclamation maire de Sorel.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire,
Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.
Connexion téléphonique. 17—1—88

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

BALANCES !

Aux Manufacturiers, Compagnies et hommes d'affaires.

Nous venons d'agrandir notre établissement, et nous y avons fait ajouter de nouvelles machines, afin de faciliter nos travaux manufacturiers, de réparations et d'ajustement de toutes les sortes de balances en usage.

Voici le certificat de C. T. Bate et Cie :

"Nous avons trouvé excellent le travail de réparations et d'ajustement de nos balances et poids, et nous n'hésitons pas à recommander votre établissement aux hommes d'affaires en général."

PRITCHARD & ANDREWS

Manufacturiers de Balances

175—RUE SPARKS—175

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'epiceries dans ses moindres détails. Il espère par son prompte attention et ses courts délais envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

Pour garnir les Maisons

Nous venons de recevoir un assortiment de

TAPIS de BRUXELLES

— ET DE —

TAPISSERIES

Voyez-les avant d'acheter ailleurs.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNER

L'EXTRAIT

— DU —

Fraisier Sauvage

— DU —

DOCTEUR FOWLER

— GUERIT —

Le Choléra, Choléra des Enfants, Diarrhée et toutes les maladies de l'été,

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M.
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.

— ARGENT A PRETER —

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

MCLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de rembourser en aucun temps.

Docteur NOLIN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Coin des rues Sussex et Rideau

OTTAWA

Heures de Bureau : De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr J. A. FISSIAULT

CHIRURGIEN-DENTISTE

25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell

Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE,

OTTAWA, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

—OTTAWA—

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de premiere classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.

LAURENT DUHAMEL

ETAL DE MARCHE BF.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

— DE —

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier,)

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

Pour MESSIEURS SEULEMENT

A LOUER

De confortables chambres meublées, à l'Hôtel INTERNATIONALE, 12 et 14 rue George, avec connexion au restaurant.

J. W. LANCTOT,
19 11 87-88 Propriétaire.

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

HENRY WATTERS

CHIMISTE ET PHARMACIEN

Coin des rues Sparks et Bank.

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig
Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1886.

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boîtes et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec.
Fondée en Juin 1881, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE NEUVIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. MERCREDI, 15 FEVRIER 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 ; Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 ; Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Bille

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,
..... billets de 1re série à $1.00,
..... billets de 2me série à 25 cts.
La somme de $..... est ci-jointe.

ADRESSE

Nom .....
Rue ..... No .....
ou Boîte du Bureau de Poste No .....
Localité .....

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

— ENTRE —

Montreal et Ottawa

— ET —

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elgin comme suit :

TRAIN EXPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc à Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN R